

Association SOLIHA 25 – 21 - 90

30, rue du Caporal Peugeot

25 000 BESANCON

N° SIRET : 775 571 342 00077

Exercice 2023

(01/01/2023 – 31/12/2023)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Établissement de Saône

2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul

CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré

9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

Association SOLIHA 25 – 21 - 90

30, rue du Caporal Peugeot

25 000 BESANCON

N° SIRET : 775 571 342 00077

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association SOLIHA 25 – 21 – 90,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA 25 – 21 -90 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « évènement de l'année » de l'annexe des comptes annuels concernant le traité de fusion intégration signé le 5 septembre 2022 entre SOLIHA 25-21-90 et SOLIHA AIS (association intégrée) avec une date d'effet au 31 décembre 2022 minuit.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saône, le 26 Juin 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT,
Représentée par :
Alexine GOUX
Mandataire social



AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	10 610		10 610	10 610
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	229 901	158 778	71 123	1 578
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	455 713		455 713	465 713
	Constructions	7 267 170	3 680 191	3 586 980	3 059 056
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 387	7 828	559	883
	Autres immobilisations corporelles	559 755	428 325	131 430	138 175
	Immobilisations corporelles en cours	1 239		1 239	351 214
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	7 085		7 085	7 085	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	130		130		
Prêts	82 085	1 250	80 835	71 215	
Autres immobilisations financières	16 241		16 241	7 804	
TOTAL (I)	8 638 317	4 276 372	4 361 945	4 113 333	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	120		120	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	542 929	4 590	538 339	776 819
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	7 040 276	1 222	7 039 054	10 394 591	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 818 701		1 818 701	1 635 018	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	42 162		42 162	11 953
	TOTAL (II)	9 444 189	5 812	9 438 376	12 818 380
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	18 082 505	4 282 184	13 800 321	16 931 714	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 250	3 000	
(3) dont à plus d'un an			4 298	13 908	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 275 217	1 271 120
	Fonds propres complémentaires	1 502 720	997 480
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(475 278)	4 097	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 302 658	2 272 697
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	17 693	21 338
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	17 693	21 338
	Total des fonds propres	2 320 351	2 294 035
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	260 848	295 483
	Total des provisions	260 848	295 483
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 750 842	3 863 529
	Emprunts et dettes financières divers	251 969	65 133
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 591 548
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 236	1 999 750
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	733 649	749 466
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 879	77 850	
Autres dettes	6 091 225	918 544	
Produits constatés d'avance	175 322	76 376	
	Total des dettes	11 219 122	14 342 196
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	13 800 321	16 931 714
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(475 278,29)	4 096,96
	(1) Dont à moins d'un an	9 365 852	5 821 973
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 429 065	1 513 831

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 529 539	4 086 679
	dont parrainages	179 956	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 112 712	221 417
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	2 799	3 462
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	192 076	139 685
Utilisations des fonds dédiés	11 123	9 630	
Autres produits	311 479	336 203	
Total des produits d'exploitation	5 159 728	4 797 075	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 340 842	1 139 709
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	324 882	366 588
	Salaires et traitements	2 671 204	2 182 640
	Charges sociales	982 505	782 383
	Dotation aux amortissements et dépréciations	284 208	249 028
	Dotation aux provisions		16 918
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	21 065	7 302	
Total des charges d'exploitation	5 624 705	4 744 568	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(464 977)	52 507	

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION			(464 977)	52 507
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		28 549	2 841
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers		28 549	2 841
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		101 225	63 546
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières		101 225	63 546
RESULTAT FINANCIER			(72 676)	(60 705)
RESULTAT COURANT avant impôts			(537 653)	(8 198)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		799	32 965
	Sur opérations en capital		156 846	1 635
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		21 301	3 000
	Total des produits exceptionnels		178 947	37 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		31 298	752
	Sur opérations en capital		85 274	24 553
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles		116 572	25 305
RESULTAT EXCEPTIONNEL			62 375	12 295
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			5 367 224	4 837 516
TOTAL DES CHARGES			5 842 503	4 833 419
EXCEDENT ou DEFICIT			(475 278)	4 097
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Dons en nature			
	Prestations en nature			
	Bénévolat		1 941	1 724
	TOTAL		1 941	1 724
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens			
	Prestations			
	Personnel bénévole		1 941	1 724
	TOTAL		1 941	1 724

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général, qui sont :

L'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité, la régularité et la sincérité, la prudence, la permanence des méthodes, l'indépendance des exercices; conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, l'entité a fait le choix de la méthode prospective

- Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre :

L'association poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale. A ce titre, elle a notamment pour objet :

- d'oeuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles et vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté,
- de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale,
- de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.
- assure un service de prospection et gestion locative mettant en oeuvre tous les moyens publics et privés relatifs à cet exercice :
 - rechercher des logements tant auprès des propriétaires privés que des collectivités locales,
 - exercer toutes opérations d'intermédiation entre bailleur et locataire pour la sécurisation de la relation locative, le logement ou le relogement de personnes mal logées ou en difficulté et l'accompagnement social.

Soliha propose une assistance technique, administrative et financière pour tous les projets d'amélioration énergétique ou d'adaptation de logement à destination des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou collectivités locales.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La détention d'un agrément régional au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière autorise l'association à intervenir sur toutes les zones des Départements du Doubs, de la Côte d'Or et du Territoire de Belfort.

- Changements de méthodes :

Néant

- Informations complémentaires :

- 1 - Cf annexe "Suivi des options comptables"
- 2 - Le montant des rémunérations des trois plus hauts salaires s'élève à 198 670€.
- 3 - Les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés à 14 097€
- 4 - La provision pour indemnité de départ en retraite est calculée selon la méthode actuarielle rétrospective prorata temporis en accord avec les recommandations de l'ANC à partir des hypothèses suivantes :

- calcul de l'indemnité légale de départ à la retraite
- départ à la retraite à 64 ans à l'initiative du salarié
- taux d'augmentation des salaires : 1% constant
- taux actualisation : 1.8%
- taux de rotation des salariés fort
- taux de charges sociales : 47%
- table de mortalité INSEE 2016-2018

L'engagement de retraite s'élève à 260 848 € (contre 300 324€ sur l'exercice précédent, y compris AIS).

Afin d'atténuer les fortes fluctuations du taux d'actualisation, le taux retenu est égal à la moyenne des 5 dernières années.

- 5 - Facturation inter-pôles : Des services sont rendus entre pôles soumis et non soumis à TVA au sein de Soliha, et sont facturés en interne. L'incidence sur les comptes est la suivante suite au changement de comptabilisation:

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Majoration du Chiffre d'affaires	0 €	349 361 €
Majoration des charges externes	0 €	358 769 €

Evènement de l'année :

-Un traité de fusion intégration a été signé le 5 septembre 2022 entre SOLIHA 25-21-90 (association intégrante) et SOLIHA AIS (association intégrée) qui prévoit une date d'effet de l'opération au 31 décembre 2022 minuit.

En conséquence l'association SOLIHA 25-21-90 est propriétaire de l'ensemble des biens et titulaire de tous les droits et obligations qui lui sont transférés, à compter du 1er janvier 2023.

L'apport a été enregistré comptablement au 1er janvier 2023. L'impact sur le bilan est détaillé à la dernière page des règles et méthodes comptables.

-Dans le contexte de l'offensive militaire par la Russie en Ukraine, les populations ukrainiennes ont dû fuir leur pays. Afin d'assurer leur accueil, un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été autorisé par la décision du Conseil de l'Union Européenne du 4 mars 2022. L'association a développé cette mission en mettant à disposition des logements au travers du dispositif d'intermédiation locative.

-La baisse de l'activité de préfinancement des travaux des propriétaires occupants entraine un impact significatif sur les comptes :

A l'actif, Le poste Autres Créances baisse de 3 354 K€, principalement dû aux baisses des accords de subventions comptabilisés (- 1 778 K€ pour Besançon, - 1 022 K€ pour Montbéliard, -327 K€ pour Dijon)

Au passif, le poste Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours, qui enregistre les travaux à réaliser, diminue de 6 591 K€ / 2023 suite au changement de comptabilisation. Ces flux se trouvant désormais en autres dettes. Au final cela représente une baisse de 3 451k€ (Besançon pour 1 893 K€, Montbéliard pour 1 108 K€, Dijon pour 302k€).

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evènements post-clôture :

La hausse des taux d'intérêts a engendré un coût du préfinancement plus important et non rentable.

La suspension du préfinancement pour les dossiers d'économie d'énergie en 2024 va fortement impacter l'activité de l'association

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : structure et composants	10 à 50 ans
- Agencements et aménagements	5 à 20 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier, matériel de bureau	1 à 10 ans

- Créances :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Autres éléments significatifs : Informations relatives aux mandants :

Balance des comptes mandants Agence BESANCON au 31/12/2023

	Débit	Crédit	Solde
LOCATAIRES			
Dépôts de garanties	300,69	157 073,43	-156 772,74
Assurances loyers	1 419,48	452,41	967,07
Régularisations locataires	171,47	3 175,00	-3 003,53
Provisions charges	1 864,70	1 761,37	103,33
PROPRIETAIRES			
Régularisation loyers	22 421,84	132 218,84	-109 797,00
TRESORERIE	266 656,99	0,00	266 656,99
AGENCE	1 845,88	0,00	1 845,88
	294 681,05	294 681,05	

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Balance des comptes mandants Agence DIJON au 31/12/2023

	Débit	Crédit	Solde
LOCATAIRES			
Dépôts de garanties	0,00	77 583,79	-77 583,79
Assurances loyers	0,00	0,00	0,00
Régularisations locataires	0,00	127,78	-127,78
Provisions charges	1 320,00	3 338,93	-2 018,93
PROPRIETAIRES			
Régularisation loyers	343,95	48 611,81	-48 267,86
TRESORERIE	128 178,36	0,00	128 178,36
AGENCE	0,00	180,00	-180,00
	129 842,31	129 842,31	0,00

Balance des comptes mandants UN CHEZ SOI D'ABORD au 31/12/2023

	Débit	Crédit	Solde
LOCATAIRES			
Dépôts de garanties	20,00	294,43	
Assurances loyers	0,00	0,00	
Régularisations locataires	464,00	0,00	
Provisions charges	1 481,00	40 689,57	
PROPRIETAIRES			
Régularisation loyers	301,00	650,48	
TRESORERIE	14 729,37	0,00	
AGENCE	35 959,95	11 320,84	
	52 955,32	52 955,32	

Fusion AIS impact sur le bilan 2023

Actif		Passif			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	0,00	Fonds Dédiés	11 123,00	
	Immobilisations corporelles	11 355,00	Provisions pour risques	55 592,00	
	Immobilisations financières	1 816,00	Provisions pour charges	4 841,00	
ACTIF CIRCULANT	Clients & comptes rattachés	72 529,00	Emprunts & dettes financières	206 839,00	
	Autres créances	107 559,00	Fournisseurs & comptes rattachés	109 115,00	
	Disponibilités	970 742,00	Dettes fiscales et sociales	68 312,00	
CDR	Charges constatées d'avance	320,00	Autres Dettes	203 259,00	
			Produits constatés d'avance	0,00	
Total actif apporté		1 164 321,00	Total passif apporté		659 081,00
Total Actif net apporté Incidence en fonds propres				505 240,00	

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023
			Fusion	Acquisitions	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	10 610				10 610
	Autres	177 822	2 906	83 476	34 303	229 901
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 432	2 906	83 476	34 303	240 511
CORPORELLES	Terrains	465 713			10 000	455 713
	Constructions sur sol propre	5 410 365		797 886	82 302	6 125 949
	sur sol d'autrui	1 122 867		18 354		1 141 221
	instal.agencement aménagement					0
	Instal technique, matériel outillage	8 387				8 387
	Autres instal, agencement, aménagement	37 754	803	14 205	803	51 959
	Matériel transport	11 861			9 062	2 799
	Matériel Bureau, mobilier	463 964	29 018	21 024	9 010	504 996
Immobilisations corporelles en cours	351 214			349 974	1 240	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 872 125	29 821	851 469	461 151	8 292 264
FINANCIERES	Autres participations	7 085				7 085
	Autres titres immobilisés		130			130
	Prêts et autres immobilisations financières	101 570		18 210	21 454	98 326
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 655	130	18 210	21 454	105 541
	TOTAL	8 169 212	32 857	953 155	516 908	8 638 316

ANNEXE - Élément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Amortissements au 31/12/2023
			Fusion	Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres	176 244	2 906	13 931	34 303	158 778
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 244	2 906	13 931	34 303	158 778
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre	2 682 968		185 792	7 027	2 861 733
	sur sol d'autrui	791 208		27 250		818 458
	instal.agencement aménagement					0
	Instal technique, matériel outillage	7 504		324		7 828
	Autres instal, agencement, aménagement	26 195	803	2 482	803	28 677
	Matériel transport	9 935		560	9 062	1 433
Matériel Bureau, mobilier	339 274	17 663	50 288	9 010	398 215	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 857 084	18 466	266 696	25 902	4 116 344	
TOTAL		4 033 328	21 372	280 627	60 205	4 275 122

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début d'exercice	Fusion	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		55 592		55 592	
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	295 483	4 841		39 476	260 848
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		295 483	60 433	0	95 068	260 848
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations					
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">{</div> <div> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>	22 551			21 301	1 250
	Sur stocks et en cours					
	Sur comptes clients	11 590	1 009	3 581	11 590	4 590
	Autres	1 222				1 222
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		35 363	1 009	3 581	32 891	7 062
TOTAL GENERAL		330 846	61 442	3 581	127 959	267 910
Dont dotations et reprises				3 581	106 658	
					21 301	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

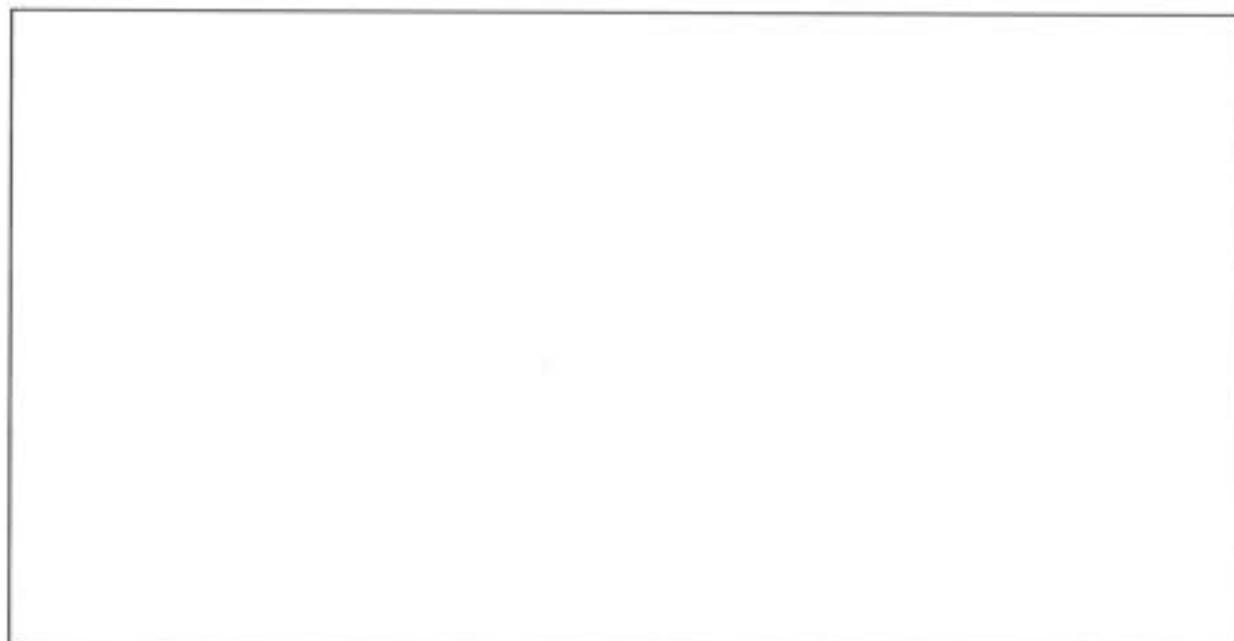
		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	82 085	1 250	80 835
	Autres immobilisations financières	16 241		16 241
	Clients, usagers douteux ou litigieux	4 298		4 298
	Autres créances clients, usagers	538 632	538 632	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	202	202	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 736	5 736	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 918	31 918	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	83 273	83 273	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6 919 148	6 919 148	
	Charges constatées d'avance	42 162	42 162	
TOTAL DES CREANCES	7 723 694	7 622 320	101 374	
Prêts accordés en cours d'exercice		9 620		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		21 301		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
--	------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 429 065	1 429 065		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 321 777	468 507	1 211 821	641 449
	Emprunts et dettes financières divers	251 969	251 969		
	Fournisseurs et comptes rattachés	159 236	159 236		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	243 754	243 754		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	362 890	362 890		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	101 602	101 602		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 403	25 403		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 879	56 879		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 091 225	6 091 225		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	175 322	175 322			
TOTAL DES DETTES	11 219 122	9 365 852	1 211 821	641 449	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		383 937			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		460 644			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	22 269	3 686	18 583	504,10
Autres créances	335 157	315 302	19 855	6,30
TOTAL	357 426	318 988	38 438	12,05

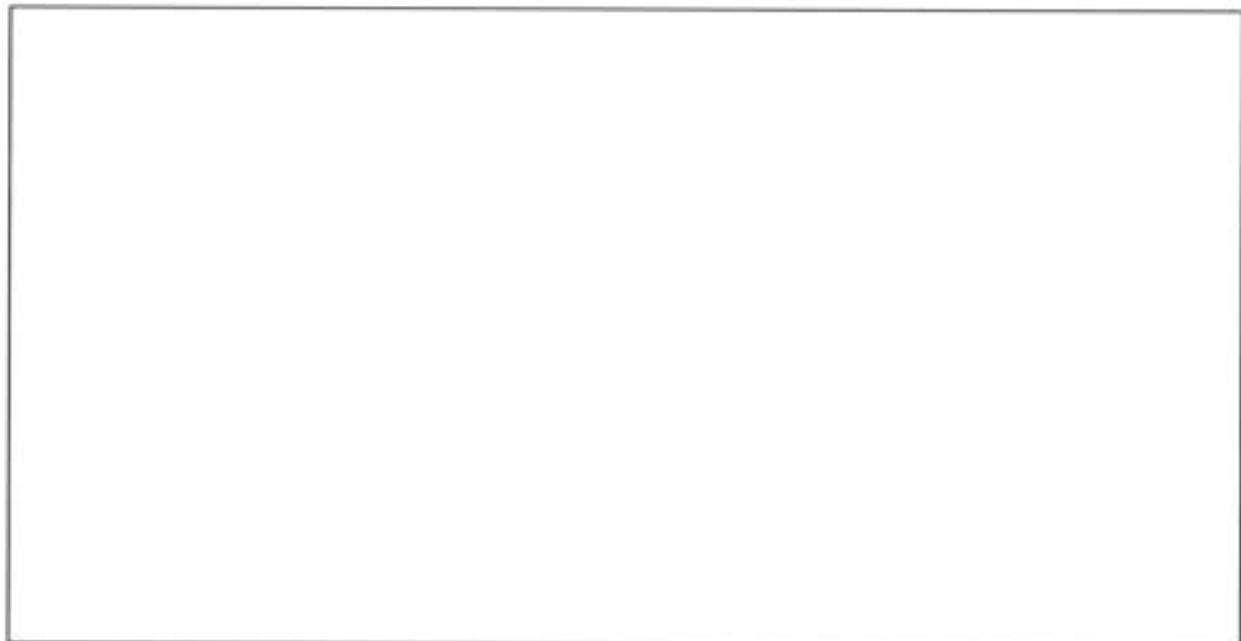


Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 221	27 604	8 618	31,22
Emprunts et dettes financières divers		34	(34)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 641	56 143	(8 502)	-15,14
Dettes fiscales et sociales	370 658	359 007	11 651	3,25
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 280	2 672	608	22,74
TOTAL	457 801	445 461	12 340	2,77

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	42 162	11 953	30 209	252,74
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	42 162	11 953	30 209	252,74



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	175 322	76 376	98 946	129,53
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	175 322	76 376	98 946	129,53



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	2 268 600		509 337		2 777 937
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		4 097	(4 097)		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 097	(4 097)		475 278	(475 278)
Situation nette	2 272 697		505 240	475 278	2 302 658
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	21 338			3 645	17 693
Provisions réglementées					
TOTAL	2 294 035		505 240	478 924	2 320 351

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022		Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
				Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
AIS - Subvention dispositif Ukraine	11 123	8 380			11 123			
Contributions financières d'autres org.								
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL	11 123	8 380			11 123			

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie			
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9			
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des produits			
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des charges			
SOLDE			

NEAMT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Heures de bénévolat au cours des CA, bureau, AG et divers 2022 : 155.75 heures valorisés au SMIC Heures de bénévolat au cours des CA, bureau, AG et divers 2023 : 168.50 heures valorisés au SMIC	1 941	1 724
	1 941	1 724
Total	1 941	1 724
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Heures de bénévolat au cours des CA, bureau, AG et divers 2022 : 155.75 heures valorisés au SMIC Heures de bénévolat au cours des CA, bureau, AG et divers 2023 : 168.50 heures valorisés au SMIC	1 941	1 724
	1 941	1 724
Total	1 941	1 724

DETAIL DES SUBVENTIONS

Collectivités

DEPARTEMENT DU DOUBS	591 264 €
DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.....	128 312 €
DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.....	122 060 €
DEPARTEMENT DU DOUBS	171 952 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ALPD	7 000 €
Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.....	5 097 €
DIJON METROPOLE.....	43 650 €
GRAND BESANCON METROPOLE	15 000 €
Diverses communes du département 25	244 €

Organismes

CHAMBRE d'AGRICULTURE	1 000 €
FEDERATION SOLIHA	800 €
FONDATION BRUNEAU	15 000 €

Autres

ETAT (ASP).....	10 333 €
ETAT (ANAH).....	1 000 €

TOTAL	1 112 712 €
--------------------	--------------------

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautions solidaire Ville de Besançon /emprunt Crédit Agricole			91 197
Cautions solidaire Département du Doubs/emprunt Crédit Agricole			91 197
Cautions solidaire Ville de Besançon/emprunt Crédit Mutuel			268 895
Cautions solidaire Département du Doubs/emprunt Crédit Mutuel			268 895
			720 184
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			720 184
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2023
EMPRUNT	HYPOTHEQUE IMMOBILIERE	CREDIT MUTUEL	300 000	22 879
EMPRUNT	HYPOTHEQUE IMMOBILIERE	CREDIT MUTUEL	200 000	16 586
EMPRUNT	PRIVILEGE PRETEUR DENIERS 1ER RANG	CREDIT MUTUEL	100 000	53 754
EMPRUNT	PRIVILEGE PRETEUR DENIERS 1ER RANG	CREDIT MUTUEL	250 000	194 469
EMPRUNT	HYPOTHEQUE IMMOB 2EME RANG	CREDIT MUTUEL	200 000	126 851
		TOTAL	1 050 000	414 538

Filiales et participations



Etat exprimé en euros

31/12/2023

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SARL B2EC	15 000	69 704	32,70	4 905	4 905
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SARL B2EC					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			320 221	5 644	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Annexe libre

Etat exprimé en euros

SUIVI DES OPTIONS COMPTABLES

Dans le cadre de l'application des Règlements ANC n° 2014-03 et ANC n°2016-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises :

- **1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :**
 - Entité non concernée
- **2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :**
 - Entité non concernée.
- **3 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :**
 - Entité non concernée.
- **4 Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :**
 - Entité non concernée.
- **5 Coûts de développement :**
 - Entité non concernée.
- **6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :**
 - Incorporation dans le coût de l'immobilisation
- **7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :**
 - Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.
- **8 Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions :**
 - Entité non concernée.



Association SOLIHA 25 – 21 – 90

30, rue du Caporal Peugeot

25 000 BESANCON

N° SIRET : 775 571 342 00077

Exercice 2023

(01/01/2023 – 31/12/2023)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association SOLIHA 25 – 21 - 90

30, rue du Caporal Peugeot

25 000 BESANCON

N° SIRET : 775 571 342 00077

EXERCICE 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'Assemblée générale de l'association SOLIHA 25 – 21 – 90,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce

Fait à Saône, le 26 Juin 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT,
Représentée par :
Alexine GOUX
Mandataire social



AGILIANCE
AUDIT

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agilience.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987